MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Information

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération** **Bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **Direction générale de l'enseignement et de la recherche** **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **Bureau des établissements et des contrats**	**Note de service** **SG/SRH/SDCAR/2023-799** **20/12/2023**

Date de mise en application : 21/12/2023
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 04/06/2024
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 6

Objet : Avancement de grade au titre de 2024 des enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'agriculture.

Destinataires d'exécution
Administration centrale Services déconcentrés Etablissements publics d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire agricole Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles Autres structures accueillant les agents du ministère de l'agriculture Réseau d'appui aux personnes et aux structures Organisations syndicales (pour information)

Résumé : La présente note de service vise, d'une part, à rappeler les conditions pour bénéficier

d'une promotion de classe pour les enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre de l'agriculture et, d’autre part, à organiser les modalités de transmission et d'instruction des dossiers de candidature à la promotion de classe des enseignants chercheurs, au titre de l’année 2024.

Textes de référence :- Décret n° 92-171 du 21 février 1992 modifié, portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissement d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture.

- Note de service SG/SRH/SDCAR/2022-562 du 21 juillet 2022 relative aux lignes directrices de gestion du ministère de l’agriculture et de la souveraineté alimentaire en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels des enseignants-chercheurs des établissements d’enseignement supérieur publics relevant du ministère chargé de l'agriculture.

La présente note de service fait appel à candidatures pour les avancements de classe ou d'échelon, au titre de l'année 2024, des enseignant(e)s-chercheur(se)s des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministère chargé de l'agriculture.

I- Conditions de promouvabilité

Peuvent être candidats les agents qui remplissent les conditions suivantes :

- **accès à la hors classe de maître de conférences** : être classé au 7ème échelon de la classe normale de maître de conférences et avoir accompli dans ce corps au moins cinq années de services en position d'activité ou de détachement pour exercer des fonctions d'enseignant(e)-chercheur(se) ;
- **accès à l'échelon exceptionnel de maître de conférence hors classe :** justifier d'au moins trois années de services effectifs dans le 6ème échelon de cette même classe ;
- **accès à la 1ère classe de professeur de l'enseignement supérieur**: être professeur(e) titulaire de 2ème classe ;
- **accès au 1er échelon de la classe exceptionnelle de professeur de l'enseignement supérieur**: être professeur(e) de 1ère classe ayant au moins 18 mois d'ancienneté dans le grade de 1ère classe ;
- **accès au 2nd échelon de la classe exceptionnelle de professeur de l'enseignement supérieur** : être professeur(e) au 1er échelon de la classe exceptionnelle depuis 18 mois.

Les conditions d'ancienneté sont appréciées au 31 décembre 2024.

Les nominations seront prononcées avec une date d'effet au 1er septembre 2024 (sous réserve de remplir les conditions à cette date), au titre de l'année 2024.

II- Procédure et calendrier

Le calendrier suivant devra être respecté. **Le non-respect par le candidat des dates entraînera le rejet de la demande d'avancement concernée.**

Les coordonnées des destinataires figurent en annexe 1 de la présente note.

1- Le candidat adresse sa fiche de candidature (annexe 2) à son établissement par voie électronique uniquement (format .pdf), au plus tard **le mardi 9 janvier 2024.**

2- Après vérification de l'éligibilité des candidats à la promotion, l'établissement identifie, dans la liste des promouvables déposée sur la plateforme Osmose, les agents ayant fait acte de candidature, au plus tard **le mardi 16 janvier 2024.**

3- Le candidat adresse son rapport d'activité (document au format .pdf), accompagné de la fiche-résumé (au format .pdf), à son établissement au plus tard **le vendredi 15 mars 2024.**

Ce rapport est celui prévu à l'article 7 du décret n° 92-171 du 21 février 1992 modifié portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture :

« Chaque enseignant-chercheur établit, conformément aux directives définies par le ministre chargé de l'agriculture, au moins tous les quatre ans et à chaque fois qu'il est candidat à une promotion, un rapport d'activité. Ce rapport tient compte de l'ensemble des activités de l'enseignant-chercheur et de leurs éventuelles évolutions et contient notamment toutes informations concernant les conditions dans lesquelles il a accompli les missions définies à l'article 3.

Le directeur de l'établissement émet un avis sur les activités d'enseignement et les tâches d'intérêt général figurant dans le rapport d'activité de l'intéressé ; cet avis est joint au rapport et communiqué à l'intéressé.
Ce rapport est demandé à l'intéressé à l'occasion d'un changement de corps, d'une demande de mutation ou d'intégration au terme d'une période de détachement. »

Le rapport d'activité et la fiche-résumé sont à rédiger en tenant compte des recommandations de l'annexe 3 de la présente note[1].

Attention, le guide de rédaction du rapport d'activité des enseignants-chercheur(e)s a été révisé et actualisé en décembre 2023. Merci de bien suivre ce nouveau format.

La demande d'examen conjoint du dossier par la section 10 est ouverte à tout enseignant-chercheur appartenant aux sections 1 à 9, ayant ou ayant eu récemment exerçant des fonctions administratives ou d'organisation pédagogique ou scientifique[2] représentant au moins 50% de son activité. Le candidat peut, sous réserve de transmettre un courrier justifiant la demande, être évalué conjointement par sa section de rattachement et par la section 10. L'intéressé ne sera toutefois classé que dans la section où il est inscrit.

Le nom des fichiers en version .pdf sera indiqué comme suit (conserver 24 pour année 2024, remplacer XX par le numéro de la section CNECA concernée, et remplacer MCHC, si nécessaire, par MCHC-EE, PR1, PRX1 ou PRX2) :

24_CnecaXX_MCHC_Nom_Prénom_RA.pdf
24_CnecaXX_MCHC_Nom_Prénom_Résumé.pdf
24_CnecaXX_PR2_Nom_Prénom_examen conjoint.pdf

4- L'établissement remet à l'agent **en retour un accusé de réception du rapport**, selon le modèle joint (annexe 4).

5- **Au plus tard le lundi 18 mars 2024**, l'établissement, via la plateforme Osmose dédiée :

1 *Recommandations révisées en juillet 2022*

2 *Au sens du 2° de l'article 2 du décret n° 92-172*

- identifie, dans la liste des promouvables, les candidats ayant déposé un rapport dans les délai impartis;

- dépose les rapports en version PDF dans le dossier correspondant à la promotion et à la section CNECA de l'agent.

Important : *l'établissement conserve une copie informatique ou matérielle du rapport et de la fiche-résumé.*

6- Le directeur d'établissement formule un avis motivé sur la demande d'avancement de l'enseignant(e)-chercheur(se), au regard des activités d'enseignement et des tâches d'intérêt général figurant dans le rapport d'activité, en renseignant la fiche selon le modèle joint (annexe 5).

Le nom du fichier d'avis motivé du(de la) directeur(trice) sera indiqué comme suit (conserver 24 pour année 2024, remplacer XX par le numéro de la section CNECA concernée, et remplacer MCHC, si nécessaire, par MCHC-EE, PR1, PRX1 ou PRX2) :

24_CnecaXX_MCHC_Nom_Prénom_AvisDir.pdf

L'établissement dépose l'avis motivé du directeur sur la plateforme Osmose **au plus tard le vendredi 29 mars 2024,** dans le dossier correspondant à la promotion et à la section CNECA de l'agent.

7- Les présidents ou les 2nds vice-présidents des sections CNECA déposent sur la plateforme Osmose les procès-verbaux de classement signés **au plus tard le mardi 4 juin 2024.**

Les grilles utilisées par les membres de la CNECA pour évaluer et classer les dossiers de candidature sont présentées en annexe 6.

8- Les réunions d'avancement se tiendront le **jeudi 27 juin 2024**.

Pour le ministre,
et par délégation,
Le sous-directeur de l'enseignement supérieur,
Jérôme COPPALLE

Pour le ministre,
et par délégation,
Le sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération,
Laurent BELLEGUIC

ANNEXE 1 : Coordonnées des destinataires

I - Pour le Ministère chargé de l'agriculture :

SG/SRH/SDCAR/BE2FR :
Secrétariat général – Service des ressources humaines (SRH), Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération, Bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation recherche
Danielle MILLIOT Tel : 01.49.55.55.20 - danielle.milliot@agriculture.gouv.fr

DGER/SESRI/SDES/BEC :
Direction générale de l'enseignement et de la recherche, Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Sous-direction de l'enseignement supérieur, Bureau des établissements et des contrats :
Yannick CHENE - Tél : 01 49 55 48 73 - sdes-concours-ec.dger@agriculture.gouv.fr

II – Pour la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministère chargé de l'agriculture (CNECA) :

Sections	Présidents PR	1ers vice-présidents PRU/DR	2èmes vice-présidents MC	Assesseurs MC/CR
1- biochimie, biologie moléculaire et cellulaire	DESFONTIS Jean-Claude jean-claude.desfontis@oniris-nantes.fr	ISSAD Tarik tarik.issad@inserm.fr	LAYEC Séverine severine.layec@inrae.fr	BONNET-GARNIER Amélie amelie.bonnet-garnier@inrae.fr
2- Milieux, organismes populations	CANNAVO Patrice patrice.cannavo@institut-agro.fr	DUPONNOIS Robin robin.duponnois@ird.fr	HAMELIN Frédéric frederic.hamelin@institut-agro.fr	HULOT Florence florence.hulot@u-psud.fr
3-Mathématiques, physique, informatique, génie des procédés	CUQ Bernard bernard.cuq@supagro.fr	MARTIN-MAGNIETTE Marie-Laure marie-laure.magniette@inrae.fr	COINTAULT Frédéric frederic.cointault@agrosupdijon.fr	SENGA KIESSE Tristan tristan.senga-kiesse@inrae.fr
4-Chimie, Technologie, science des aliments	FEDERIGHI Michel michel.federighi@vet-alfort.fr	DEGRAEVE Pascal pascal.degraeve@univ-lyon1.fr	LERICHE Françoise francoise.leriche@vetagro-sup.fr	JEGOU Sandrine sandrine.jegou@univ-reims.fr
5- Production végétale	VAL Florence florence.val@institut-agro.fr	PIUTTI Séverine severine.piutti@univ-lorraine.fr	BARLOY Dominique dominique.barloy@institut-agro.fr	FUMANAL Boris boris.fumanal@uca.fr
6- Production animale	MOUNIER Luc luc.mounier@vetagro-sup.fr	BAUMONT René rene.baumont@inrae.fr	BERTHELOT Valérie valerie.berthelot@agroparistech.fr	VACANT
7 – Pathologie générale animale	BOUSQUET-MELOU Alain a.bousquet-melou@envt.fr	OUGUERRAM Khadija Khadija.Ouguerram@univ-nantes.fr	ABADIE Jérôme jerome.abadie@oniris-nantes.fr	GREGOIRE Nicolas nicolas.gregoire@univ-poitiers.fr
8 – Pathologie clinique animale	GUATTEO Raphaël raphael.guatteo@oniris-nantes.fr	LE TOURNEAU Thierry thierry.letourneau@chu-nantes.fr	BENCHARIF Djemil djemil.bencharif@oniris-nantes.fr	JULLIEN Jérôme jerome.jullien@inserm.fr
9- Sciences économiques sociales et humaines	HUCHET Maryline marilyne.huchet@institut-agro.fr	NGUYEN Phu pnguyenvan@parisnanterre.fr	ALONSO UGAGLIA Adeline adeline.ugaglia@agro-bordeaux.fr	HANNACHI Mourad mourad.hannachi@inrae.fr
10- Animation et administration	SINFORT Carole carole.sinfort@supagro.fr	LAFFAILLE Pascal pascal.laffaille@ensat.fr	LECOMTE Catherine catherine.lecomte@agroparistech.fr	VALLET Virginie virginie.vallet@univ-rennes1.fr

ANNEXE 2 : Fiche de candidature

La présente fiche de candidature est à retourner par le candidat à l'établissement **au plus tard le mardi 9 janvier 2024**.

Après vérification de l'éligibilité des candidat(e)s à la promotion, l'établissement signalera au ministère chargé de l'agriculture, via la plateforme Osmose, la liste des agents ayant fait acte de candidature, au plus tard le **mardi 16 janvier 2024.**

La transmission de cette fiche hors-délai rendrait la demande irrecevable

AVANCEMENT de CLASSE des ENSEIGNANTS-CHERCHEURS au titre de 2024

NOM : **PRENOM :**

AFFECTATION :

GRADE ACTUEL :

CNECA - Section d'appartenance n° :

Demande d'examen conjoint par une autre section CNECA (article 16 du décret n° 92-172 du 21 février 1992) : OUI – NON si OUI, section n° : .

Il est nécessaire de joindre à l'envoi du rapport d'activité un courrier motivant la demande d'examen conjoint, adressé aux présidents ou vice-présidents des sections concernées. Un examen conjoint par la section n°10 n'est recevable que pour les enseignants-chercheurs exerçant des fonctions administratives ou d'organisation pédagogique au sens du 2° de l'article 2 du décret n° 92-172 du 21 février 1992[1].

Le classement est effectué par la section d'appartenance.

Attention : le changement de section ne peut intervenir lors de la remise du rapport d'activité. Au plus tard à la date du dépôt de la présente fiche de candidature à l'avancement, l'enseignant-chercheur qui souhaite changer de section aura fait une demande conjointe au président de sa section ainsi qu'au président de la section dans laquelle il souhaite être inscrit et aura obtenu l'accord des deux présidents sollicités. L'accord de chaque président aura été transmis par l'enseignant-chercheur au SRH du Ministère (danielle.milliot@agriculture.gouv.fr) et à la DGER (sdes-concours-ec.dger@agriculture.gouv.fr), avec copie à la DRH de l'établissement de l'agent.

Je suis candidat (e) à la promotion suivante :

- □ professeur(e) classe exceptionnelle, avancement du 1er au 2ème échelon ;
- □ professeur(e) classe exceptionnelle, 1er échelon ;
- □ professeur(e) de 1ère classe ;
- □ maître de conférences hors-classe ;
- □ maître de conférences hors-classe échelon exceptionnel.

J'ai pris connaissance des modalités à remplir pour que ma candidature devienne effective. J'adresserai le rapport d'activité et les documents annexes pour le **vendredi 15 mars 2024 au plus tard** à mon établissement.

Visa du directeur :

Date de la demande :
Signature de l'intéressé(e)

[1] *Ces fonctions doivent représenter au moins 50 % de l'emploi du temps de l'enseignant-chercheur pour que la section n°10 puisse valablement émettre un avis.*
Il est rappelé que les fonctions administratives exercées dans le cadre du Département font partie intégrante de l'activité disciplinaire.

ANNEXE 3 :

GUIDE DE REDACTION

DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ENSEIGNANTS/ES-CHERCHEUR(E)S

I - Objectifs et contenus

- **Dans le cas d'une demande de promotion**, le rapport d'activité doit permettre d'apprécier toutes les activités d'un(e) enseignant(e)-chercheur(e) sur l'ensemble de sa carrière dans un contexte spécifié.

- **Dans le cas d'un rapport quadriennal ou de demande de la prime C3,** le rapport portera sur les activités et réalisations des quatre dernières années (du 1er septembre de l'année n-4 au 31 aout de l'année n-1). Cependant, les listes de réalisations présentées en annexes devront concerner la totalité de la carrière.

- **Dans le cas d'une demande de titularisation**, le rapport d'activité doit permettre d'apprécier toutes les activités d'un(e) enseignant(e)-chercheur(e) sur la /les années de stage.

Le rapport d'activité doit être l'occasion pour un(e) enseignant(e)-chercheur(e) de faire le point sur le passé, d'en évaluer les aspects positifs et négatifs, et de projeter son action future en exprimant son ambition pour sa discipline, son établissement et sa propre carrière. En ce sens, un soin particulier doit être donné à la partie « Bilan et perspectives ».

Le rapport d'activité doit permettre d'évaluer l'investissement de l'enseignant(e)-chercheur(e) dans les activités pédagogiques, les activités scientifiques, les éventuelles activités hospitalières ou cliniques, les activités d'intérêt général et enfin dans l'appui éventuel à l'enseignement technique ; l'équilibre entre ces missions devant également être discuté.

Le rapport d'activité comportera un maximum de 20 pages, hors annexes. Une attention particulière sera apportée pour renseigner l'annexe A résumant les différentes activités de l'EC, en cohérence avec le contenu du rapport.

Le résumé du rapport d'activité comportera deux pages avec :
Au recto : Nom, prénom, âge et ancienneté, établissement, discipline enseignée, grade postulé et résumé du rapport d'activité. Une attention particulière doit être portée à ce résumé qui doit être suffisamment précis et rappeler notamment les principaux éléments des différentes activités.
Au verso : une brève description des réalisations (cinq au maximum) que le candidat considère comme étant les plus marquantes des 4 dernières années de son activité professionnelle ou de son cursus professionnel.

Le rapport et ses annexes, ainsi que le résumé (assorti de 5 réalisations majeures) doivent être compilés au format pdf et enregistrés (pour envoi) au format :

- AA_CnecaXX_MCHC_Nom_Prenom_RA.pdf (avec AA pour les deux derniers chiffres de, l'année de candidature, XX le numéro de la section, puis le grade postulé MC, MCHC, MCHC-EE, PR2 PR1, PRX1 ou PRX2, ou pour la prime Ripec C3.

Et AA_CnecaXX_MCHC_Nom_Prenom_Resume.pdf pour le résumé (assorti de 5 réalisations majeures)

Selon un calendrier précisé chaque année, ces deux fichiers seront transmis par l'intéressé(e) au service des ressources humaines de son établissement de rattachement. Ils seront complétés par l'avis du directeur et mis à disposition des président(e)s (pour les PR) et vice-président(e)s (pour les MC) de la section CNECA concernée via le dépôt sur Osmose.

Pour information, les dossiers de rapport de titularisation, quadriennal, de demande de promotion, et d'attribution de prime C3 sont examinés par 2 membres de la section CNECA d'appartenance, ces derniers étant choisis par le/la président(e) ou vice-président(e) de section dans un souci d'impartialité, d'absence de conflit d'intérêt. Les noms des 2 examinateurs restent confidentiels à l'intérieur de la section.

II - Conseils à la rédaction et Guide rédaction du rapport et de son résumé

En aucun cas, les évaluateurs ne doivent avoir à rechercher d'informations complémentaires à celles présentées dans le dossier. Un soin particulier doit être apporté à la précision des informations ainsi qu'à la cohérence entre les informations présentées dans le document et celles présentées en annexes.

La présentation du rapport est ouverte à toute initiative, pourvu qu'elle respecte les recommandations générales mentionnées dans le guide ci-après.

Le rapport doit comprendre :
Une page de garde incluant le nom, le(s) prénom(s), l'année (ou la période concernée pour le rapport quadriennal et la prime C3 [01/09/-- à 31/08/--]) et la section CNECA ainsi que les logos du ministère, de l'établissement de rattachement et la nature du rapport (RQ, demande de promotion, demande de prime C3, dossier de titularisation)
Un sommaire numéroté et une liste des annexes

L'organisation suivante est préconisée :

1 Présentation du (de la) candidat(e)

1.1 Situation actuelle

Civilités, date de naissance, statut marital (facultatif) et nombre d'enfants (facultatif)
Section CNECA
Date d'accès au grade et date d'accès à l'échelon
Etablissement de rattachement pour les activités d'enseignement
Unité ou UMR de rattachement pour les activités de recherche
Coordonnées professionnelles (adresse, tel, email)
Indiquer l'existence de temps partiel(s) et la ou les périodes concernées

1.2 Diplômes, cursus professionnel, mobilité, distinctions, formations

Présentation antéchronologique (du plus récent au plus ancien) des formations (initiales, continues, école chercheur, …) et/ou stages complémentaires depuis l'entrée en fonction (diplômantes, certifiantes ou non) avec précision des dates, durées et organismes de formation

Présentation antéchronologique des diplômes obtenus avec établissements de délivrance. S'agissant des doctorats ou de l'habilitation à diriger des recherches le titre du mémoire et la composition des jurys seront précisés
Présentation antéchronologique des principales étapes de la carrière faisant apparaitre les éléments les plus significatifs (statut professionnel)
Mobilités réalisées (lieu, organisme d'accueil, durée)
Distinctions obtenues (prix, médaille, …)

2 Activités d'enseignement (indicateurs à renseigner en annexes A, B et D)

Conseil : Pour les dossiers portant sur les 4 dernières années ou les années de stage (rapports quadriennaux, demandes prime C3 et dossier de titularisation) un paragraphe préliminaire pourra être ajouté contextualisant le déroulé de carrière (changements d'établissement, d'unité pédagogique, …)

s'il permet une meilleure compréhension de la situation actuelle (sa taille maximum ne devra pas excéder 1/2 page).

2.1 Cadre structurel de conduite des activités d'enseignement
Présentez le cadre structurel dans lequel s'effectue votre enseignement : Ecole, département, unité(s) pédagogique(s), en donnant des indicateurs quantitatifs : ressources humaines, ressources matérielles et liens éventuels avec d'autres structures.
Présentez les formations portées par votre unité pédagogique en incluant les formations intra établissement, co-accréditées et/ou formations continues
Préciser votre position et vos responsabilités ou co-responsabilités personnelles : responsable d'une équipe pédagogique, (co) responsable d'enseignement pluridisciplinaire, de spécialité/spécialisation (diplôme d'ingénieur ou de spécialiste), de master (co-accréditation ou propre à l'établissement) ou de formation longue (dominante/option) qui impliquent une activité de management ou de coordination, …..

2.2 Démarches pédagogiques, responsabilités assumées (pour les activités entrant dans le calcul de vos obligations de service)
Présentez les séquences pédagogiques (unité d'enseignement, modules, …) dans lesquelles vous êtes impliqué(e) en distinguant les formations initiales, les formations continues, les formations co-accréditées.
Pour chaque séquence pédagogique précisez :
- le niveau/la place dans le cursus de formation, le nombre d'intervenants et ou collègues impliqués, le nombre d'étudiants, les interactions éventuelles avec des équipes d'autres champs disciplinaires, les acteurs de la recherche et du monde socio-économique, ou tout autre précision qui vous semble utile.
- les compétences visées et les modalités d'évaluation
- le volume horaire total de la séquence et le volume horaire de votre implication dans la séquence
- le contenu/l'objet de vos enseignements

Soulignez vos responsabilités ou co-responsabilités en précisant votre implication personnelle dans la construction pédagogique de ces enseignements.

Rq : Les démarches pédagogiques innovantes font l'objet d'un paragraphe ultérieur (2.6)
Rq : Précisez les termes dominante, UV, UP, module, orientation, spécialisation, parcours, … qui ne revêtent pas la même signification dans tous les établissements

2.3 Services d'enseignement et réalisé pédagogique
Dans ce paragraphe seront présentés les indicateurs quantitatifs de vos activités d'enseignement Précisez vos obligations de services (en h eq/TD) en tenant compte des temps partiel ou décharge horaire.

Distinguez les heures d'enseignements face à face étudiants des encadrements (projet, tutorat, …), visites d'entreprise/voyage d'étude, soutenance de stage **(**mémoires de fin d'étude, …), thèses d'exercice (pour les vétérinaires), internats, résidanats, certificats, etc.

Les tableaux du réalisé d'heures annuel (pour les 4 dernières années) exprimé en heures équivalent TD sera renseigné en annexe B accompagné de la grille des obligations de service d'enseignement (OSE) en vigueur dans votre établissement. Une copie de votre grille OSE telle que validée par votre responsable peut être jointe en supplément.

2.4 Contribution à l'enseignement technique agricole
Préciser en respectant les consignes données au point 2.2 et 2.3

2.5 **Participation et missions d'enseignement hors de l'établissement (en France et à l'étranger)**
Précisez le cadre structurel, les types de formation, la nature et l'importance de votre contribution.

Indiquez l'objet des missions avec cadre administratif, pays, établissements, dates, durées (liste détaillée à placer en annexe C).

2.6 Création – Innovation –diffusion et réseaux

Activités innovantes en matière pédagogique (création de nouveaux enseignements, création de mooc, création de capsules, de pédagogie inversée, de serious game, d'animation de forums, …) ; précisez l'implication personnelle et la contribution apportée par le service dédié (ingénieur pédagogique)
Méthodes innovantes d'évaluation, ….
Participation aux réseaux de transformation numérique des enseignements
Liste des communications écrites et/ou orales en lien avec vos contenus pédagogiques et ou les démarches innovantes. Les publications d'enseignement concernent des articles en revues spécialisées ou communications en colloque/symposium.
Rq : inutile de lister vos supports de cours.

Conclure le chapitre par un encadré présentant un regard critique sur vos activités d'enseignement

3 Activités de recherche et de développement (indicateurs à renseigner en annexes A, D, E et F)

Conseil : Pour les dossiers ne portant que sur les 4 dernières années ou les années de stage (rapport quadriennal, demandes de prime C3 et dossier de titularisation) un paragraphe préliminaire pourra être ajouté contextualisant le déroulé de carrière (changements d'établissement, d'unité de recherche) s'il permet une meilleure compréhension de la situation actuelle (sa taille maximum ne devra pas excéder 1/2 page).

3.1 Cadre structurel

Préciser le cadre structurel dans lequel s'effectue votre recherche : Unité, équipe…en donnant des indicateurs quantitatifs sur les ressources humaines et les ressources matérielles (équipements, plateformes, plateaux techniques) et les liens organisationnels avec d'autres structures.
Réaliser une présentation synthétique de l'organisation de votre unité de recherche / de votre équipe.
Dans cette partie, seront présentées vos responsabilités scientifiques : direction ou co-direction d'unités, animation d'équipes, …

3.2 Thème(s), projets (genèse, état actuel, perspective)

Réaliser une présentation synthétique de vos thématiques de recherche : axes de recherches (état de l'art, problématique, hypothèses, …) et apports dans le ou les domaines concernés.
Pour chaque projet précisez :

- Votre contribution dans le projet (coordinateur, responsabilité de workpackage, participant) et vos compétences mobilisées dans ce projet.
- Origine, montant et durée du financement
- Les partenariats : Préciser de façon synthétique comment s'article votre réseau de collaborations (au sein de votre équipe/UMR, avec vos partenaires nationaux ou internationaux) en vous positionnant au centre de ce réseau et en précisant vos compétences et les compétences apportées par les autres partenaires.
- L'encadrement, à finalité de recherche, de stagiaires et doctorants en indiquant votre contribution exprimée en pourcentage (liste complète et nominative en Annexe E)
- Les valorisations écrites et orales (Publications, communications, … en cohérence avec l'Annexe F).

Rq : Inutile d'entrer dans les détails de vos travaux et des résultats (nous ne devons pas percevoir un copié/collé de dossier HDR par ex). Par contre, vos propos doivent être suffisamment étayés pour

comprendre vos activités de recherche sans que la commission ne doive lire le dossier HDR pour pouvoir apprécier vos travaux.
Rq : Les réponses à appels à projets ou projets que vous avez montés mais qui n'ont pas été retenus peuvent être présentés.

3.3 Diffusion et contribution au rayonnement international de la discipline (hors communications scientifiques déjà citées)
Expertise (organismes nationaux ou internationaux),
Activités éditoriales (expertises, responsabilités de collections, ...),
Participation aux jurys de thèse de Doctorat et de HDR (préciser si rapporteur ou examinateur),
Diffusion du savoir (vulgarisation), responsabilités et activités au sein des sociétés savantes ou associations,
Organisation colloques, conférences, journées d'étude, programmes de coopération scientifique en réseau
Participation à un réseau de recherche, invitations dans des universités étrangères, missions à l'étranger, ...
Accueil d'étudiants ou de chercheurs étrangers

3.4 Autres, prestations de service, recherche finalisée en partenariat bilatéral, développement rural, …

Prestations de service en lien avec vos compétences en recherche
Responsabilité, conception, réalisation de programmes de développement partenarial ou rural

Conclure le chapitre par un encadré présentant un regard critique sur vos activités de recherche et développement.

4 - Activités d'intérêt général

Conseil : Pour les dossiers ne portant que sur les 4 dernières années ou les années de stage (rapport quadriennal, demande de prime C3 et dossier de titularisation), un paragraphe préliminaire pourra être ajouté contextualisant le déroulé de carrière s'il permet une meilleure compréhension de la situation actuelle (sa taille maximum ne devra pas excéder 1/2 page).

Pour les EC relevant de la section 10, il est attendu un développement conséquent dans la présentation des activités correspondant à la rubrique 'Activités d'intérêt général'. Cette présentation doit expliciter clairement ces activités :
- mission(s) bien explicitée(s) dans son contexte, ses objectifs, ses activités, ses responsabilités
- le nombre de personnes encadrées, budget, durée de cette mission
- résultats obtenus jusqu'à présent (quantitatifs ou qualitatifs) et leur analyse
- formations suivies et compétences développées notamment au niveau managérial
- perspectives de développements futurs

4.1 Responsabilités, fonctions internes de l'établissement
Fonctions managériales : Responsabilités de département, d'unité de recherche, direction de service d'appui, de plate-forme, de plateau, ….
Missions spécifiques ….

Pour l'ensemble de ces missions, préciser les objectifs de la mission, le nombre de personnes sous votre responsabilité, le budget, la durée de la mission et l'évaluation du temps dédié à cette mission.

4.2 Instances, commissions et groupes de travail internes à l'établissement
Distinguer clairement l'animation de la participation active (animateur ou membre, élu titulaire ou suppléant, membre nommé…) ; évaluer le temps dédié ; indiquer le nb de réunions/an) ; dates et durée du mandat

CA, CE, CEVE, CSA, commissions disciplinaires, commission des MC Prisable, commission de titularisation, …
Groupes de travail / commissions internes (ex Dossier HECRES, CTI, réforme du cursus, perfectionnement, comité d'éthique, égalité homme/femme, comité des transitions, …)

4.2 Responsabilités et fonctions externes à l'établissement
Distinguer clairement l'animation de la participation active (animateur ou membre) ; évaluer le temps dédié (indiquer le nb de réunions/an) ; la durée du mandat.

Participation à des instances d'un autre établissement, appartenance à groupes d'experts nationaux ou internationaux
EFSA, ANSES, HCERES, ANR, …, commissions nationales ou locales (CNECA, CNESERAAV, …)
Comité d'éthique multi-établissements

4.3 Participation à des jurys (membre ou rapporteur) internes et externes à l'établissement (Hors jury de thèse de Doctorat et d'HDR
Participation à des jurys de recrutement et de diplômes (Quantifiez le nombre d'étudiants moyen auditionnés ou de dossiers étudiés) (/4 ans ou sur la carrière).
Autres jurys (enseignement, recherche, développement, clinique). (Quantifiez le nombre de dossiers moyen (/4 ans) en spécifiant les formations concernées).
Fournir une liste détaillée en annexe H.

4.4 Contribution à la valorisation et au rayonnement de l'établissement (hors communications scientifiques)
Fête de la science, journée portes ouvertes, stands sur salons, science participative, ….

Conclure le chapitre par un encadré présentant un regard critique sur vos investissements dans les activités d'intérêt général

5 - Réflexion sur les activités*, faits marquants* **et perspectives**

Une attention particulière sera apportée à ce point, qui consiste en une analyse réflexive sur votre activité, son homogénéité/hétérogénéité (liens entre pédagogie et recherche par exemple), l'équilibre entre ses différentes dimensions, son évolution et la vision prospective que vous en avez.

Pour les demandes de promotion, le candidat devra présenter **son projet** et les **éléments d'une progression significative** depuis sa dernière promotion, le cas échéant.

RECAPITULATIF DES ANNEXES A JOINDRE AU RAPPORT

Annexe A : Présentation factuelle et synthétique de la production des activités

Pour les demandes de promotion, renseigner le tableau sur l'ensemble de la carrière.

Pour le rapport quadriennal et la demande de prime C3, le bilan concerne (à l'exception des publications) les réalisations des 4 dernières années. Pour les publications, indiquer le nombre total de publications et entre parenthèses celles des 4 dernières années.

<table>
<tr><td>Heures d'enseignement en éq. TD en formation initiale (moyenne sur les 4 dernières années) :</td><td>Heures d'enseignement en éq. TD en formation continue (moyenne sur les 4 dernières années) :</td></tr>
<tr><td>Nombre et type de responsabilité(s) pédagogique(s) (4 dernières années) :</td><td>Nombre moyen d'étudiants encadrés (tutorat, stage, encadrement pédagogique) /an (4 dernières années) :</td></tr>
<tr><td>Nombre de missions d'enseignement hors établissement (et durée cumulée) :</td><td>Nombre de publications d'enseignement (article, chapitre d'ouvrage, conférence, communication) :<table><tr><td>1er ou 2ème auteur</td><td>Avant-dernier ou dernier auteur</td><td>Autres places</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table></td></tr>
<tr><td>Nombre et % d'encadrement
Thèse de Doctorat :
Master 2 :
Licence, Master 1 :
BTS, IUT :
Thèses vétérinaires expérimentales :</td><td>Nombre de publications internationales à comité de lecture :<table><tr><td>1er ou 2ème auteur</td><td>Avant-dernier ou dernier auteur</td><td>Autres places</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table>Nombre d'autres publications - Pré-publications, documents de travail, Articles de Blog scientifique… (préciser) :<table><tr><td>1er ou 2ème auteur</td><td>Avant-dernier ou dernier auteur</td><td>Autres places</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table></td></tr>
<tr><td>H-index (Scopus) :</td><td>I10-index (Google scholar) :</td></tr>
<tr><td>Nombre de communications à congrès/séminaire (national (N) ou international (I)) :
- conférences sur invitation :
- conférences autres :
- affiches/poster :</td><td>Nombre de brevet(s), de développement(s) industriel(s) :</td></tr>
<tr><td>Nombre, type de contrats et montants cumulés (différencier le montant total des projets et la part dédiée à votre/vos taches) :</td><td>Nombre et type de jury :</td></tr>
<tr><td>Types et durée de prestations et d'expertises :</td><td>Nombre de commissions et groupes de travail et durée cumulée :</td></tr>
<tr><td>Types de responsabilités actuelles au service de l'établissement :
Nombre d'autres responsabilités actuelles :</td><td>Eléments de rayonnement national ou international reconnu :</td></tr>
</table>

Annexe B : Tableaux récapitulatifs des activités d'enseignement (des quatre dernières années ; il est possible d'utiliser également la grille de l'établissement en joignant la grille de référence renseignée avec les équivalences horaires appliquées)

Annexe C : Encadrement d'élèves, tutorat, stagiaires (indiquer simplement les nombres par catégories : étudiants par année d'études, master, mastère spécialisé, certificats, etc.)
Il est possible de présenter une liste sur l'ensemble de la carrière, mais dans ce cas, différencier ce qui est relatif aux 4 dernières années (liste antéchronologique).

Annexe D : Missions d'enseignement, de recherche et de développement à l'étranger.
Il est possible de présenter une liste sur l'ensemble de la carrière, mais dans ce cas, différencier ce qui est relatif aux 4 dernières années (liste antéchronologique).

Annexe E : Encadrement de la recherche : Master ou Mastère spécialisé (si non inclus en 2.1.4), Licence, mémoires de fin d'étude (Thèses d'exercice expérimentales, BTS, IUT, …) à finalité de recherche (on se contentera de donner les principaux thèmes et le nombre) ; thèses d'Université (liste nominative avec sujets, établissements, années, pourcentage d'encadrement et devenir professionnel).
Il est possible de présenter une liste sur l'ensemble de la carrière, mais dans ce cas, différencier ce qui est relatif aux 4 dernières années (liste antéchronologique).

Annexe F : Publications scientifiques et valorisation
Il est possible de présenter une liste sur l'ensemble de la carrière, mais dans ce cas, différencier ce qui est relatif aux 4 dernières années

Présenter une liste des publications (par ordre antéchronologique et par catégorie) :
Articles dans revues à comité de lecture
Articles dans revues sans comité de lecture
Chapitres d'ouvrage
Communications invitées
Communications à congrès avec actes
Communications à congrès sans actes
Prépublications – documents de travail
Articles de Blog scientifique
Brevets
Rapports à diffusion restreinte
Autres

Annexe H : Participations à jurys (les qualifier et **indiquer uniquement** les participations effectives).

Annexe B : Tableaux récapitulatifs des activités d'enseignement (des quatre dernières années ; il est possible d'utiliser également la grille de l'établissement en joignant la grille de référence avec les équivalences horaires appliquées).

Année n-1 : _____ (Compléter un tableau par année, pour chacune des trois dernières années)

La grille définissant les équivalences en heures de TD, propre à votre établissement, peut être utilisée mais la grille de référence doit être jointe.

Activités d'enseignement exprimées en heures éq. TD ***128h de cours = 192h de TD = 256 h de TC , article 6 du décret n° 92-171 modifié du 21 février 1992***	**Niveau licence**	**Niveau master**	**Niveau doctorat**	**Formation continue rémunérée**	**Formation continue non-rémunérée**	**Total**
Cours (1h cours = 1,5h éq TD)						
Travaux dirigés ou pratiques (1h TD ou TP =1h éq TD)						
Travaux cliniques (1h TC = 0,75h éq TD)						
Sous total						
Accompagnement de visites et voyages d'études						
Encadrement et évaluation des stages						
Encadrement et évaluation des mémoires de fin d'études						
Encadrement des stages de fin d'études						
Encadrement de travaux bibliographiques						
Encadrement de travaux non bibliographiques						
Tutorat						
Coordination de formation diplômantes						
Organisation de visites et de voyages d'études						
Recherche de stages						
Responsabilité d'un diplôme						
Autres activités de formation (en préciser la nature pour chacune des activités)						
Total général						

Annexe B : Tableaux récapitulatifs des activités d'enseignement (des quatre dernières années ; il est possible d'utiliser également la grille de l'établissement en joignant la grille de référence avec les équivalences horaires appliquées).

Année n-2 : _____ (Compléter un tableau par année, pour chacune des trois dernières années)

La grille définissant les équivalences en heures de TD, propre à votre établissement, peut être utilisée mais la grille de référence doit être jointe.

Activités d'enseignement exprimées en heures éq. TD ***128h de cours = 192h de TD = 256 h de TC , article 6 du décret n° 92-171 modifié du 21 février 1992***	**Niveau licence**	**Niveau master**	**Niveau doctorat**	**Formation continue rémunérée**	**Formation continue non-rémunérée**	**Total**
Cours (1h cours = 1,5h éq TD)						
Travaux dirigés ou pratiques (1h TD ou TP =1h éq TD)						
Travaux cliniques (1h TC = 0,75h éq TD)						
Sous total						
Accompagnement de visites et voyages d'études						
Encadrement et évaluation des stages						
Encadrement et évaluation des mémoires de fin d'études						
Encadrement des stages de fin d'études						
Encadrement de travaux bibliographiques						
Encadrement de travaux non bibliographiques						
Tutorat						
Coordination de formation diplômantes						
Organisation de visites et de voyages d'études						
Recherche de stages						
Responsabilité d'un diplôme						
Autres activités de formation (en préciser la nature pour chacune des activités)						
Total général						

Annexe B : Tableaux récapitulatifs des activités d'enseignement (des quatre dernières années ; il est possible d'utiliser également la grille de l'établissement en joignant la grille de référence avec les équivalences horaires appliquées).

Année n-3 : _____ (Compléter un tableau par année, pour chacune des trois dernières années)

La grille définissant les équivalences en heures de TD, propre à votre établissement, peut être utilisée mais la grille de référence doit être jointe.

Activités d'enseignement exprimées en heures éq. TD ***128h de cours = 192h de TD = 256 h de TC , article 6 du décret n° 92-171 modifié du 21 février 1992***	**Niveau licence**	**Niveau master**	**Niveau doctorat**	**Formation continue rémunérée**	**Formation continue non-rémunérée**	**Total**
Cours (1h cours = 1,5h éq TD)						
Travaux dirigés ou pratiques (1h TD ou TP =1h éq TD)						
Travaux cliniques (1h TC = 0,75h éq TD)						
Sous total						
Accompagnement de visites et voyages d'études						
Encadrement et évaluation des stages						
Encadrement et évaluation des mémoires de fin d'études						
Encadrement des stages de fin d'études						
Encadrement de travaux bibliographiques						
Encadrement de travaux non bibliographiques						
Tutorat						
Coordination de formation diplômantes						
Organisation de visites et de voyages d'études						
Recherche de stages						
Responsabilité d'un diplôme						
Autres activités de formation (en préciser la nature pour chacune des activités)						
Total général						

Annexe B : Tableaux récapitulatifs des activités d'enseignement (des quatre dernières années ; il est possible d'utiliser également la grille de l'établissement en joignant la grille de référence avec les équivalences horaires appliquées).

Année n-4 : _____ (Compléter un tableau par année, pour chacune des trois dernières années)

La grille définissant les équivalences en heures de TD, propre à votre établissement, peut être utilisée mais la grille de référence doit être jointe.

Activités d'enseignement exprimées en heures éq. TD ***128h de cours = 192h de TD = 256 h de TC , article 6 du décret n° 92-171 modifié du 21 février 1992***	**Niveau licence**	**Niveau master**	**Niveau doctorat**	**Formation continue rémunérée**	**Formation continue non-rémunérée**	**Total**
Cours (1h cours = 1,5h éq TD)						
Travaux dirigés ou pratiques (1h TD ou TP =1h éq TD)						
Travaux cliniques (1h TC = 0,75h éq TD)						
Sous total						
Accompagnement de visites et voyages d'études						
Encadrement et évaluation des stages						
Encadrement et évaluation des mémoires de fin d'études						
Encadrement des stages de fin d'études						
Encadrement de travaux bibliographiques						
Encadrement de travaux non bibliographiques						
Tutorat						
Coordination de formation diplômantes						
Organisation de visites et de voyages d'études						
Recherche de stages						
Responsabilité d'un diplôme						
Autres activités de formation (en préciser la nature pour chacune des activités)						
Total général						

ANNEXE 4 : ACCUSE DE RECEPTION DE LA REMISE DU RAPPORT DU (DE LA) CANDIDAT(E) A L'ÉTABLISSEMENT

Je soussigné(e) :

REPRESENTANT LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT

NOM : **PRENOM** :

FONCTION :

ETABLISSEMENT :

Atteste avoir reçu ce jour le rapport d'activité, annexes comprises, accompagné d'une fiche résumé sous forme de fichiers au format « pdf » de l'agent ci-dessous :

NOM : **PRENOM** :

CORPS :

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

SECTION CNECA : DISCIPLINE :

Dans le cadre de l'avancement **au titre de l'année 2024** suivant :

□PR 1ère CL □PR Cl. Ex. 1er échelon □PR Cl. Ex. 2ème échelon

□ MC Hors Classe □MC Hors Classe - échelon exceptionnel

Fait à , le

Signature :

Le(la) représentant(e) de la direction de l'établissement:

Exemplaire à conserver par le(la) candidat(e) et par l'établissement.

ANNEXE 5: AVIS MOTIVÉ DU DIRECTEUR OU DE LA DIRECTRICE D'ÉTABLISSEMENT

AVANCEMENT DE CLASSE DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS
au titre de 2024

DOCUMENT A CARACTERE CONFIDENTIEL

CANDIDATURE pour L'AVANCEMENT de CLASSE suivant :

□ PR 1ère Classe □ PR Cl. Ex. 1er échelon □PR Cl. Ex. 2ème échelon

□ MC Hors Classe □MC Hors Classe – échelon exceptionnelle

NOM : **PRENOM :**

CORPS :

GRADE ACTUEL : ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

SECTION CNECA : DISCIPLINE :

ANNEE de RECRUTEMENT dans le CORPS :

ANNEE de NOMINATION dans le GRADE :

VALIDATION des renseignements figurant au dossier et AVIS MOTIVE du (de la) directeur(trice) d'établissement, au regard des activités d'enseignement et des tâches d'intérêt général figurant dans le rapport d'activité de l'agent (article 7 du décret 92-171 du 21 février 1992) :

FAIT à , le

Signature du (de la) directeur(trice) général(e) ou du (de la) directeur(trice),

Document à déposer sur la plateforme Osmose **au plus tard le vendredi 29 mars 2024.**

ANNEXE 6 : fiches d'évaluation	
CNECA N° :	**Date :**
Rapport pour demande de promotion ☐	**Préciser :**
Rapport quadriennal ☐	
Rapport pour demande de prime C3 ☐	

Ajouter l'annexe A du Rapport d'activité en fin de fiche

<u>Rubrique 1 : Présentation du (de la) candidat(e) -Situation, Diplômes, cursus professionnel, mobilité, distinctions, formations</u>

Ne présenter que quelques éléments marquants ou différenciant du cursus professionnel et/ou des formations complémentaires
Ne pas donner de liste mais juste des indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Appréciation (pas de notation):
+ bonus sur la note globale si éléments valorisants sur le parcours (rupture thématique, reconversion, …), HDR et valorisation de cette HDR (pour les maitres de conférences), mobilité académique, ….

Commentaires : Présenter une analyse du cursus professionnel (linéarité/ruptures-reconversions, formations, …) en lien avec la /les structures de rattachement.

<u>Rubrique 2 : Activités d'enseignement</u>

Cadre structurel, présentation de l'activité d'enseignement
Renseigner les éléments marquants ou éléments spécifiques notamment responsabilités d'animation de collectifs, direction d'équipe, responsabilité de masters de formation continue ou formations longues (Spécialité/dominante/option) qui n'apparaissent pas clairement en annexe A et B

Services d'enseignement, réalisé pédagogique
Dans le cadre des obligations de service formations ingénieur, vétérinaire et formations co-accréditées
Renseigner et analyser le ratio réalisé/ obligations de service
Renseigner et analyser l'équilibre CM/TD/ autres
Renseigner les éléments différenciant : transdisciplinarité, diversité : homogénéité, …

Liens avec l'enseignement technique agricole :
Préciser

Formations hors établissement en France et à l'étranger : volumes, niveaux, …

Création – Innovation –diffusion et réseaux
Renseigner sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs
Préciser les actions innovantes et la participation à des projets en réseau (Hercule, Hill, …)
Préciser les communications pédagogiques

Appréciation (entourer le chiffre retenu*) :
1 2 3 4 5

Commentaires :
Présenter une analyse de l'investissement dans les activités pédagogiques et une contextualisation en cas de dépassement important ou de déficit.

Rubrique 3 : Activités de recherche et de développement

Cadre structurel
Analyser le contexte et son évolution qui permettent de comprendre la place et l'investissement de l'EC dans son activité de recherche.
Identifier, si besoin, les éléments marquants du parcours (reconversions, changements d'unité, mobilité, responsabilité, …).

Thème(s), projets (genèse, état actuel, perspective)

Présentation synthétique des thématiques de recherche : grands axes de recherches et projets
Evaluer le niveau d'implication dans les projets (recherche de financement, responsabilité de projets, de work packages), animation de collectifs, ouverture internationale.
Evaluer /analyser la valorisation qui est faite des activités de recherche en s'appuyant sur des indicateurs quantitatifs (encadrement de stagiaires, doctorants, publications, communications, …)

Pour certains champs disciplinaires, la recherche/développement et/ou le développement rural agro-industriel doivent être considérés à hauteur de la recherche dite moins finalisée (elle donne rarement lieu à publications de rang A).

Publications scientifiques et valorisation
Analyser les indicateurs quantitatifs + place auteur dans les publications, diversité ou homogénéité thématique, diversité ou homogénéité des collaborations.
Dans les champs disciplinaires relevant des sciences humaines et sociales, les pré-publications et documents de travail doivent être considérées.

Diffusion et contribution au rayonnement international de la discipline (hors communications scientifiques déjà citées)
Ne pas lister les activités présentées en annexe mais en faire une courte analyse appuyée sur quelques indicateurs.

Autres prestations de service, recherche finalisée en partenariat bilatéral, développement rural, …

Porter une attention particulière à ce point qui peut être chronophage pour certains EC et délétères pour leur carrière. Essayer de comprendre la part de ces activités et leur raison d'être (choix personnel, apports financiers pour l'équipe/l'unité, …).

Appréciation (entourer le chiffre retenu*) :
1 2 3 4 5

Commentaires :
En s'appuyant sur quelques indicateurs, présenter la progression et l'investissement dans les activités de recherche en lien avec le contexte et éventuellement les autres activités, les facteurs favorisant et /ou défavorisant.

Rubrique 4 : Activités d'intérêt général

Sans lister l'ensemble des activités, présenter une synthèse appuyée sur quelques indicateurs qui permettront d'évaluer la participation de l'EC.
Distinguer ce qui relève de l'investissement dans des activités au service d'un ou plusieurs collectifs de ce qui relève d'un investissement sélectif sur des missions à valorisation individuelle.

Appréciation (entourer le chiffre retenu*) :
1 2 3 4 5

Commentaires :

Rubrique 5 : Réflexion sur les activités, faits marquants (notamment depuis la dernière promotion pour les PR) et perspectives

Commentaires :
Renseigner cette rubrique en essayant de faire le lien avec les évaluations des autres rubriques et la dynamique d'évolution de l'EC dans ses différentes missions.

SYNTHESE SUR POINTS REMARQUABLES ET EQUILIBRE DU DOSSIER

Points Forts *(en indiquer entre 4 et 6)*	Points Faibles *(en indiquer entre 1 et 3)*
- - -	- - - - - -

- -	

Avis du Directeur d'établissement :

RECOMMANDATIONS (pour faciliter le retour d'informations au (à la) candidat(e))

EVALUATION FINALE :

Présentation	**Activités d'enseignement**	**Activités R & D**	**Tâches d'intérêt général**	**Note globale**

Ne pas oublier d'ajouter l'annexe A du Rapport d'activité en fin de fiche

* Note : pour chaque groupe de critères, une appréciation de 3 correspond à une production de qualité.
L'algorithme est le suivant :
5 : activités, réalisations, investissement **exceptionnels**
4 : activités, réalisations, investissement supérieurs à ce qui est attendu/fréquent
3 : activités, réalisations, investissement **conformes à ce qui est attendu statutairement,** ou dans la moyenne de ce qui est observé dans le corps et le grade actuels
2 : activités, réalisations, investissement plutôt faibles
1 :activités, réalisations, investissement particulièrement faibles